

**Cahier de charge**  
**Unité d'Enseignement « Comptabilité financière avancée » HD**

Cycle	Bac 2 HD
Place dans le programme de référence	Seconde année du Bac en Gestion de l'entreprise
Obligatoire ou optionnel	Obligatoire
Volume horaire	60h
Crédits ECTS	5
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français
Quadrimestre	2d quadrimestre
Site	Montgomery
Dernière mise à jour	Octobre 2020

### **Objectifs généraux**

Le cours de Comptabilité financière avancée doit permettre aux étudiant(e)s d'exposer et d'utiliser le raisonnement et les techniques spécifiques de la gestion comptable des sociétés conformément aux obligations légales en vigueur.

Le cours utilise les techniques de la comptabilité générale tout en montrant comment la gestion comptable est influencée par le Code des Sociétés et l'arrêté royal portant exécution de ce Code ainsi que par certaines dispositions du Droit Fiscal.

La tenue d'une comptabilité régulière est un formidable outil de gestion et aussi une obligation légale incontournable pour toutes les entreprises. Dès lors, toute formation à la gestion se doit d'intégrer un enseignement comptable approfondi.

A l'issue du cours, l'étudiant(e) doit être capable :

- De définir et d'enregistrer toutes les opérations comptables spécifiques aux sociétés
  - De tenir la comptabilité d'une société (plan comptable, livre journal, grand livre, livre d'inventaire, comptes annuels) depuis sa création jusqu'à sa dissolution
  - D'expliquer et d'utiliser les conventions relatives aux écritures comptables des sociétés (libération du minimum légal à la constitution, répartition bénéficiaire ...),
  - De justifier toute écriture comptable au regard des principes de la (des) législation(s) en vigueur,
  - De traduire les pièces justificatives d'une société en écritures et en informations dans le bilan et le compte de résultats,
  - D'expliquer, éventuellement de critiquer, voire d'améliorer, l'imputation comptable relative à chaque pièce justificative.
- D'établir et de justifier les liens entre la gestion d'une société et ses choix comptables,
- De choisir, de justifier et de concevoir la solution qui lui semble la meilleure face à un problème posé.

### **Pré requis (en termes de connaissances)**

Sont supposés acquis :

- Les principes de base de la comptabilité générale et les enregistrements des opérations comptables

- La présentation des états comptables de synthèse : bilan et compte de résultats
- Les opérations de fin d'exercice : l'inventaire et les règles d'évaluation

### **Méthode pédagogique et support**

Les cours ex cathedra sont organisés par bloc de cours hebdomadaires. Ils permettront :

- De combiner de la théorie et des cas pratiques. Les opérations comptables sont étudiées au départ d'exemples simples tirés de la pratique des sociétés. Les opérations plus complexes sont abordées progressivement et, toujours, en s'appuyant sur des cas réels. Il est constamment fait référence aux dispositions légales applicables à chaque matière envisagée
- D'illustrer la théorie par des exercices à réaliser soit aux séances de travaux pratiques, soit par les étudiants pour leur permettre d'appliquer les écritures, techniques et concepts vus lors des exposés magistraux.
- De solliciter les échanges avec les étudiants afin de tester les compétences acquises et affiner leur esprit critique.

#### **Suggestions pour l'enseignant :**

En plus des cours, l'étudiant pourrait avoir à sa disposition des exercices solutionnés à l'issue de chaque partie lui permettant une auto-évaluation de ses connaissances.

Prévoir un syllabus ou un recueil de slides exhaustif, choisir s'il existe un ouvrage de référence alimenté d'exemples.

Afin d'aider l'étudiant dans sa compréhension, des vidéos peuvent également être proposées. Certaines sont complémentaires et d'autres font partie intégrante de la matière à assimiler.

Tous ces dispositifs seront organisés, mis à disposition et commentés sur la plateforme Moodle.

### **Mode d'évaluation**

L'évaluation est sommative sous la forme d'un examen écrit ou oral, et/ou d'un travail au choix de l'enseignant. Il visera à tester le savoir-faire au travers de résolutions de cas de mise en pratique des concepts et des méthodes pratiquées au cours. L'évaluation portera davantage sur le raisonnement, sa structuration et sa logique plutôt que sur le résultat final et elle tentera de tester le recul critique de l'étudiant.

L'évaluation peut porter sur :

- La théorie et les concepts du cours,
- et/ou un cas pratique de synthèse avec l'enregistrement des écritures comptables, la présentation du bilan et du compte de résultats ainsi que la justification de tous les calculs nécessaires à la résolution du cas.

### **Contenu indicatif du cours**

Partie 1 : les opérations relatives au capital des sociétés :

- 1.1. La constitution,
- 1.2. L'augmentation du capital,

- 1.3. La réduction du capital,
- 1.4. La liquidation.

Partie 2 : Les opérations spécifiques aux sociétés :

- 2.1. L'affectation du résultat,
- 2.2. Les plus-values de réévaluation,
- 2.3. Les impôts différés

Partie 3 : Les opérations relatives aux groupes de sociétés :

- 3.1. Les liaisons financières inter-sociétés,
- 3.2. Les fusions de sociétés.